



DEMANDE DE RENOUELEMENT DE CONCESSION DANS LE CIMETIERE COMMUNAL DE SAINT-LEGER-DES-VIGNES

Cimetière : N° Concession :

Emplacement : Titulaire :

Je soussigné(e) :

Nom : Nom d'usage :

Prénom(s) :

Né(e) le : A :

Adresse :

Code Postal : Ville :

N° de Téléphone :

Mail :

Agissant en qualité de :

Concessionnaire Ayant-droit (préciser le lien de parenté) :

JE SOLLICITE (Cocher la case choisie) :

Le **renouvellement** de la concession accordée le et expirant le

La **conversion** de la concession accordée le et expirant le

- Choix de la durée de la concession (cocher votre choix) :

15 ans 30 ans

➤ *Le renouvellement d'une concession n'entraîne pas le changement de titre, elle reste en indivision quel que soit le payeur. Le titre de concession restera toujours au nom du titulaire initial.*

➤ *Tout concessionnaire ou ses ayants droit sont dans l'obligation d'entretenir leur sépulture en bon état, afin de répondre aux consignes de sécurité et de salubrité.*

Fait à, le

Signature du demandeur :



JUSTIFICATIFS A FOURNIR

Concessionnaire :

- Photocopie d'une pièce d'identité ;
- Photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois ;
- Photocopie du livret de famille ;
- Photocopie de l'ancien titre de concession.

Ayant-droit du concessionnaire si le concessionnaire est décédé :

- Photocopie d'une pièce d'identité ;
- Photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois ;
- Photocopie du livret de famille ;
- Photocopie de l'ancien titre de concession.

Ayant-droit (ou autre) si le concessionnaire est en vie :

- Mandat établi et signé par le concessionnaire ;
- Photocopie des pièces d'identité du concessionnaire et de son mandant ;
- Photocopies d'un justificatif de domicile du concessionnaire et de son mandant ;
- Photocopie du livret de famille du concessionnaire ;
- Photocopie de l'ancien titre de concession.

**MERCI DE RETOURNER CE DOCUMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ ACCOMPAGNÉ DES JUSTIFICATIFS
DEMANDÉS À L'ADRESSE SUIVANTE :**

**MAIRIE DE SAINT-LEGER-DES-VIGNES
1 Rue de la Loge
58300 SAINT-LEGER-DES-Vignes**

- Il est vivement recommandé d'avertir le service de tout changement d'adresse et de coordonnées téléphonique